

République Algérienne Démocratique et Populaire  
Ministère de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche Scientifique

**Université Mouloud Mammeri de Tizi-Ouzou**



**Faculté des sciences biologiques et des sciences agronomiques**

**Département de biologie**

**Mémoire de fin d'études**

*En vue d'obtention d'un diplôme de Master*

*Spécialité : Protection des écosystèmes*

*Thème :*

**Sensibilisation et accompagnement pour le  
tri/compostage des déchets dans quatre  
(04) villages de la commune de Bouzeguène.**

**Réalisé par :**

- ALLEG Fatima
- CHABANE Karima

**Devant le jury :**

- Amrouche T, Maître de conférences A, Univ. M. Mammeri, Tizi-Ouzou, Président
- Hammoum A., Maître de conférences B, Univ. M. Mammeri, Promoteur
- Metna, F., Maître de conférences A, Univ. M. Mammeri, co-promotrice
- Oudjiane A., Maitre assistant A, Univ. M. Mammeri, Tizi-Ouzou, Examineur

**JUIN 2018**

## Remerciements

*Nous tenons à remercier Dr HAMMOUM.A , Professeur à l'Université Mouloud MAMMERY, pour son soutien et ses précieux conseils, afin de mener à terme ce mémoire; Nous adressons également nos profonds remerciements et nos gratitudees à Dr METNA.F, Maître de Conférences, à l'Université de Mouloud MAMMERY, pour sa disponibilité, sa patience et ses conseils afin de mener au mieux ce travail.*

*Nous tenons également à remercier, Dr AMROUCHE.T, Maître de conférences à l'Université Mouloud MAMMERY de Tizi-Ouzou, d'avoir accepté de présider le jury.*

*Nous remercions Mr OUDJIANE, Maître-assistant à l'UMMTO, d'avoir accepté d'examiner ce travail.*

*Nous remercions le P/APC de Bouzeguène, ainsi que tout le personnel du bureau d'hygiène pour nous avoir facilité l'accès aux données.*

*Merci aux comités des villages : Tizouyine, Ait Ikhlef, Ait Mizare et Ait Semlal pour leurs dévouements.*

*Nous adressons nos remerciements aux directrices des deux écoles primaire Ait Ikhlef et Ait Ferrache pour leurs accueils et leurs sympathie.*

*Nous tenons à remercier toute la promotion de master Protection des écosystèmes : pour les moments agréables qu'on a passé ensemble.*

*Nous remercions toute personne ayant participé de près ou de loin à l'élaboration de ce travail.*

## Dédicaces

*Je dédie ce modeste travail à Maria ma fille chérie et chérif mon mari ;*

*Ma chère grand-mère Sadia qui a tant sacrifié pour nous Mes très  
chers parents ;*

*Mon cher petit frère Mustapha et à mes chers frères youcef, Rachid,  
Abdenour et à leurs épouses: Samira, Zohra et Samia ;*

*Ma chère sœur, Samia, son époux Samir ;*

*Mes chères nièces et chers neveux ;*

*Mon binôme Fatima dit lytchou ;*

*Mes cousines et cousins, ainsi que tous mes amis ;*

*Toute la promotion Protection des écosystèmes 17/18.*

*Karima.*

## Dédicaces

*Je dédie ce modeste travail à*

*Mes très chers parents*

*Mon cher frère Arzki*

*Mes chères soeurs, Ourida et fariza*

*A ma tante Hadjila*

*A mes oncles Belkacem et Amran*

*Mes copines Lydia Yasmine Lmia Iman chabha*

*A mon très cher Amazigh*

*A mon binôme Karima*

*Toute la promotion Protection des Ecosystèmes 17/18*

*Fatima (dit Lydia).*

## **LISTE DES ABREVIATIONS**

**AND** : Agence Nationale des Déchets.

**APC** : Assemblée Populaire Communal.

**APW** : Assemblée Populaire Wilaya.

**CET** : Centre d'Enfouissement Technique.

**DMA** : Déchets Ménagers et Assimilés.

**JO** : Journal Officiel.

**MATE** : Ministère de l'Aménagement du Territoire et de l'Environnement.

**P/APC** : Président de l'Assemblée Populaire Communale.

**RGPH** : Recensement Géographique de Population et d'Habitat.

## **LISTE DES FIGURE ET TABLEAUX**

Figure 01 : Position géographique des villages de la commune de Bouzeguène .....	10
Figure 02 : Sensibilisation au niveau de l'école Ait Ikhlef où sont scolarisés les élèves de Tizouyine .....	13
Figure 03 : Sensibilisation des femmes de Tizouyine .....	13
Figure 04 : Sensibilisation des femmes Ait Mizar .....	14
Figure 05 : Sensibilisation des femmes Ait Semlal .....	14
Figure 06 : Sensibilisation au niveau de l'école Ait ferrach où sont scolarisés les élèves de Ait Semlal .....	14
Figure 07 : Essai de compostage à l'école praire Ait ferrach .....	15
Figure 08 : Sensibilisation du public à travers la Radio Tizi-Ouzou.....	16
Figure 09 : Sensibilisation du public le 30 juin 2018 à Bouzeguène .....	16
Figure 10 : Tri des déchets à proximité de la décharge Tizouyine .....	17
Figure 11 : Compostage à proximité de la décharge Tizouyine .....	17
Figure 12 : Installation des sacs pour le tri du plastique à proximité de la remorque Ait Ikhlef ..	18
Figure 13 : Centre de tri des déchets de Ait Mizar en construction .....	18
Figure 14 : Centre de tri des déchets de Ait Mizar après achèvement .....	19
Figure 15 : Décharge de Ait Semlal .....	20
Figure 16 : Centre de tri provisoire de Ait Semlal .....	20

---

**TABLE DES MATIERES**

<b>Introduction générale.....</b>	<b>1</b>
<b>Chapitre I : Généralités sur les déchets.....</b>	<b>3</b>
I. Définition d'un déchet.....	3
II. Classification des déchets	
III. Définition d'un déchet ménager et assimilé.....	3
III.1. Intérêt des déchets ménager.....	3
IV. Impacts des déchets.....	4
IV.1. Pollutions.....	4
IV.1.1. Pollution de l'eau.....	4
IV.1.2. Pollution de l'air.....	4
IV.1.3. Pollution du sol.....	4
IV.2. Impact des déchets sur les paysages.....	5
IV.3. Impact sur la santé humaine.....	5
IV.4. Impact sur l'économie.....	5
V. Gestion des déchets.....	5
V.1. La réduction.....	6
V.2. La réutilisation (réemploi).....	6
V.3. Le tri sélectif des déchets.....	6
V.4. La collecte.....	6
V.4.1. Pré-collecte.....	6
V.4.2. Collecte en porte à porte.....	6
V.4.3. Collecte par conteneurs.....	6
V.4.4 Collecte par point de regroupement.....	6

---

V.5. Les installations.....	7
V.5.1. Déchèterie .....	7
V.5.2. Centre de tri.....	7
V.5.3. Station de transit.....	7
V.6. Les traitements .....	7
V.6.1. Compostage.....	7
V.6.2. Méthanisation.....	7
V.6.3. Recyclage .....	7
V.6.4. Incinération .....	8
V.6.5. Mise en décharge .....	8
V.6.6. Enfouissement.....	8
VI. Textes réglementaires .....	8
<b>Chapitre II : Présentation des quatre (04) villages .....</b>	<b>10</b>
I. localisation géographique.....	10
II. Population.....	10
III. Facteurs physiques .....	10
III.1. Climat.....	10
III.2. Topographie .....	11
III.2.1. Pente.....	11
III.2.2. Altitude .....	11
III.2.3. Géologie.....	11
IV. Présentation des quatre (04) villages.....	11
IV.1. Village Tizouyine.....	11
IV.2. Village Ait Ikhlef .....	12

---

IV.3. Village Ait Mizar .....	12
IV.4. Village Ait Semlal.....	12
<b>Chapitre III : Méthodologie .....</b>	<b>13</b>
I. Sensibilisation des habitants du village Tizouyine .....	13
II. Sensibilisation des habitants du village Ait Ikhlef .....	13
III. Sensibilisation des habitants du village Ait Mizar .....	13
IV. Sensibilisation des habitants du village Ait Semlal.....	14
V. Accompagnement au tri/compostage.....	14
VI. Rencontre avec les acteurs institutionnels .....	15
VI.1. Rencontre avec le président de l’A.P.C de Bouzeguène.....	15
VI.2. Rencontre avec les élus de l’APW .....	15
VI.3. Rencontre avec la directrice de l’environnement et les responsables de l’AND .....	15
VII. Volet communication .....	15
<b>Chapitre IV : Résultats et discussion.....</b>	<b>17</b>
I. Résultat de la sensibilisation dans le village Tizouyine .....	17
II. Résultat de la sensibilisation dans le village Ait Ikhlef.....	17
III. Résultat de la sensibilisation dans le village Ait Mizar.....	18
IV. Résultat de la sensibilisation dans le village Ait Semlal .....	19

---

V.	Accompagnement au tri/compostage.....	20
VI.	Résultat de la rencontre avec les acteurs institutionnels.....	20
VI.1.	Rencontre avec le président de l’A.P.C de Bouzeguène .....	20
VI.2.	Rencontre avec les élus de l’APW .....	20
VI.3.	Rencontre avec la Directrice de l’environnement et les responsables de l’AND .....	20
	<b>Conclusion et recommandations .....</b>	<b>21</b>
	<b>Références bibliographiques .....</b>	<b>22</b>
	<b>Annexes .....</b>	<b>24</b>

## INTRODUCTION

Au cours de ces dernières décennies s'est construite la prise de conscience pour la nécessité de protéger notre environnement, notamment après la conférence de Rio au Brésil en 1992. Au cours de ce sommet a été adopté le concept de développement durable. La gestion des déchets est, peut être, le premier secteur où il est important et urgent de mettre en place des schémas pour une gestion durable.

La gestion durable des déchets ce sont les principes énoncés dans l'article 2 de la loi 01-19 adoptée en Algérie en 2001. Les principes de -la réduction de déchets,

-l'organisation du tri,

-la valorisation des déchets par leur réemploi, leur recyclage ou toute autre action visant à obtenir, à partir de ces déchets, des matériaux réutilisables ou de l'énergie,

- traitement écologiquement rationnel des déchets,

-l'information et la sensibilisation des citoyens sur les risques présentés par les déchets et leurs impacts sur la santé et l'environnement.

Malheureusement la concrétisation du concept de gestion durable des déchets ne représente pas, en Algérie, un sujet d'actualité, malgré toutes les potentialités dont dispose notre pays.

L'idée de proposer et de mettre en œuvre un schéma pour une gestion durable des déchets est venue de l'Université Mouloud MAMMARI de Tizi-Ouzou, par le biais de quelques enseignants chercheurs. C'est en effet une opportunité pour notre wilaya et pour l'Algérie en général.

Pour de multiples raisons, la région de Bouzeguène a été choisie comme territoire pilote pour mettre en place ce schéma et gérer durablement les déchets. C'est justement dans la commune de Bouzeguene que nous avons été contactées par les responsables de quatre villages pour les accompagner à aller vers une gestion plus durable de leurs déchets par le tri et le compostage des déchets organiques.

La problématique pour ces villages a été double, d'abord changer les habitudes des habitants pour les inciter à aller vers le tri/compostage, ensuite trouver un financement pour la réalisation de centres de tri/compostage dans trois des quatre villages. Les habitants du village de At Mizara avaient, en effet, déjà amorcé la réalisation du leur.

L'objectif de notre travail a été donc de sensibiliser les habitants de ces villages pour aller vers le tri mais aussi les acteurs institutionnels, notamment le président d'APC, pour accorder un financement pour la réalisation de ces projets.

La démarche a consisté à organiser des actions de sensibilisation en direction des différentes couches de la population de ces villages et des réunions de travail avec les élus et le président d'APC.

Notre travail est structuré comme suit :

Chapitre I traite des généralités sur les déchets;

Chapitre II présente les quatre villages ;

Chapitre III donne la méthodologie ;

Chapitre IV donne les résultats et leur discussion.

Nous terminons par une conclusion.

## **Chapitre I : Généralités sur les déchets**

### **I- Définition d'un déchet**

La notion de déchet peut être définie de différentes manières selon le domaine et l'intérêt et parfois l'origine et l'état du déchet. Le déchet est un résidu abandonné par son propriétaire, car il est inutilisable, sale ou encombrant.

La Loi 01-19 du 12 décembre 2001 relative à la gestion, au contrôle et l'élimination des déchets, définit le terme déchet comme suit : « Déchet, est tout résidu d'un processus de production, de transformation ou d'utilisation et plus généralement toute substance, ou produit et tout bien meuble dont le propriétaire ou le détenteur se défait, projette de se défaire, ou dont il a l'obligation de se défaire ou de l'éliminer » .

### **II- Classification des déchets**

Les déchets peuvent être classés selon plusieurs critères : Selon leur origine, à savoir, les déchets urbains, d'activités de soins, agricoles et d'activités agricoles, industriels, industriels banals, industriel spéciaux et ultimes ; selon leur nature physique, à savoir, les déchets solides, liquides ou pâteux, gazeux et les boues ; selon leur nature chimique, à savoir, les déchets organiques, minéraux, métalliques, acides, basiques, polymériques et sels résiduaux ; ou en fonction de leur potentiel polluant et leur toxicité, à savoir, les déchets dangereux, non dangereux et inertes.

Selon la loi 01-19, les déchets sont classés comme suit :

- Déchets spéciaux y compris les déchets spéciaux dangereux ;
- Déchets ménagers et assimilés ;
- Déchets inertes

### **III- Déchets ménagers et assimilés**

Selon la loi 01-19, est considéré comme déchet ménager et assimilé tout déchet issu des ménages ainsi que les déchets similaires provenant des activités industrielles, commerciales, artisanales et autres qui, par leur nature et leur composition, sont assimilables aux déchets ménagers.

#### **III-1- Intérêt des déchets ménagers**

Depuis le milieu des années 70 et plus précisément le début des augmentations des prix pétroliers en 1974, on assiste à un changement important dans la façon de considérer les déchets. Cela se traduit par le fait qu'il ne faut plus les regarder comme des matériaux à éliminer par tous les moyens, mais plutôt comme de la matière première. Ceci dit, il existe plusieurs modes de traitements des déchets ménagers dont les plus connues sont :

- Le recyclage, pour les déchets recyclables, plastiques recyclables, papier/carton, métaux, verre,... ;
- Le compostage, pour les déchets organiques ;

- La méthanisation, pour les déchets organiques ;
- L'incinération, avec récupération d'énergie, pour les déchets ultimes.

#### **IV- Impacts des déchets**

A l'origine, les déchets proviennent de la consommation domestique, d'activité professionnelle ou de production agricole et industrielle. Ils sont à la fois un risque et une ressource. Éliminés sans précautions, ils risquent non seulement de dégrader les paysages, mais aussi de polluer l'environnement et d'exposer l'Homme à des nuisances et des dangers dont certains peuvent être très graves (Dessachy, 2001).

#### **IV-1- Pollutions**

Fort utilisé de nos jours, le terme de pollution désigne l'ensemble des rejets de composés toxiques que l'Homme libère dans l'écosphère, mais aussi les substances qui sans être vraiment dangereuses pour les organismes exercent une influence perturbatrice sur l'environnement (Ramade, 1979).

##### **IV-1-1- Pollution de l'eau**

La pollution de l'eau peut être provoquée par la dispersion des déchets ou leurs éliminations d'une façon anarchique et elle peut être à l'origine de maladies à transmission hydrique (choïera, typhoïde,....etc.). Les rejets contaminent aussi les eaux souterraines, source d'approvisionnement en eau potable, par l'infiltration des lixiviats lors du lessivage des dépôts de déchets par les eaux des pluies (Dorbane, 2004).

##### **IV-1-2- Pollution de l'air**

Certains déchets sont susceptibles de polluer directement l'air en dégageant un gaz toxique. Ils peuvent aussi participer indirectement à la pollution atmosphérique lorsque leur traitement par incinération est réalisé dans de mauvaises conditions, par exemple en cas de brûlage à l'air libre ou dans une installation dont le système d'épuration des fumées ne présente pas d'efficacité requise (Desachy, 2001).

La décomposition naturelle des déchets entraîne des sous produits et de nombreux types d'émissions telles que le méthane, le dioxyde de carbone, l'hydrogène, l'ammoniac, le chlorofluorocarbon. La concentration de ces gaz dans l'atmosphère engendre des effets irréversibles et dangereux tels l'effet de serre et les pluies acides, l'effet de ces émissions souvent circonscrit à l'échelle régionale cependant leur accumulation entraîne des répercussions au niveau global ou l'on note une augmentation sensible de monoxyde de carbone (Dorbane, 2004).

##### **IV-1-3- Pollution du sol**

C'est à partir de la surface des sols que sont émis les polluants et par elle qu'ils transitent avant de passer dans l'hydrosphère.

Elle occupe ainsi une position clef dans les échanges et donc les pollutions avec les autres milieux étant donné que le sol constitue le support indispensable aux animaux et végétaux

terrestres et à l'homme. Toute pollution du sol retentira sur la flore, la faune et sur l'homme lui-même (Koller, 2004).

#### **IV-2- Impact des déchets sur les paysages**

Les dépôts sauvages, les déchets abandonnés par les passants (papiers, cigarettes, tickets, emballages, divers,..'etc.) ou les animaux, et qui résultent de la circulation automobile sont la source de nuisances esthétiques et visuelles de notre environnement.

Beaucoup de sites touristiques demeurent moins fréquentables à cause de la dégradation de la qualité de l'environnement ; surtout par les dépôts de déchets qui s'agglomèrent (Desachy, 2001).

La dégradation irréversible de l'environnement et la pollution des ressources naturelles citées ci-dessus sont dues pour l'essentiel, aux facteurs anthropiques à travers le rejet des déchets n'importe où et le non respect des normes d'hygiène ainsi que la salubrité de l'environnement. En conséquence, ceux-ci rétroagissent sur l'Homme par la détérioration de son cadre de vie et son bien-être et toute les conséquences qu'ils peuvent entraîner sur le tourisme et sur le patrimoine culturel ; source d'odeurs nauséabondes qui résultent de la fermentation de matières organique et des gaz qui s'y dégagent.

Ces éléments empêchent la transmission d'un environnement agréable et propre, car l'accumulation des déchets constitue une source' de gêne pour l'Homme (Dorbane, 2004).

#### **IV-3- Impact sur la santé humaine**

Selon l'OMS (organisation mondiale de la santé) la santé de l'Homme dépend de plusieurs facteurs dont l'environnement, notamment la qualité de l'eau et de l'air.

Selon la conférence de Rio (1992) jusqu'à 5,2 millions de personnes dont 4 millions d'enfants de moins de 5 ans meurent chaque année par des maladies liées aux déchets.

En effets, les déchets attirent des animaux : chiens, rats, moustiques, rongeurs, etc. (vecteurs de maladies) du fait de la nourriture qui s'y présente, qui contribuent à la dissémination des germes atteignant la santé de l'Homme ; telles les maladies à transmission hydrique par présence de germes pathogènes (Dorbane, 2004).

#### **IV-4- Impact sur l'économie**

De mauvaises conditions écologiques peuvent affecter l'économie de plusieurs façons, y compris une diminution de la production alimentaire, des risques sur la santé humaine et animale et la réduction du potentiel touristique.

### **V- Gestion des déchets**

La gestion des déchets est toute opération relative à la collecte, au tri, au transport, au stockage, à la valorisation et à l'élimination des déchets, y compris le contrôle de ces opérations (Loi 01-19).

La réduction à la source, la réutilisation, le recyclage, la valorisation et l'élimination doivent être privilégiés dans cet ordre dans le domaine de la gestion des déchets.

### **V-1- Réduction**

L'objectif de la réduction est double. D'une part, il s'agit de réduire la consommation des produits afin d'assurer une gestion durable des ressources naturelles, d'autre part, elle vise à minimiser les impacts qui résultent de la gestion des déchets sur l'environnement.

### **V-2- Réutilisation (réemploi)**

L'objectif essentiel du réemploi des déchets consiste à maintenir, le plus longtemps possible, les matières dans le circuit économique et réduire ainsi la consommation des matières premières et l'accumulation des déchets.

### **V-3- Tri sélectif des déchets**

Pour valoriser et/ou recycler les déchets, on ne peut plus les collecter en mélange, ceux-ci doivent avoir été préalablement triés.

Ainsi, les ménages constituent le premier maillon de la chaîne de valorisation des matériaux recyclables, par leur capacité et leur volonté à trier les déchets ménagers, pratique qui est un signal d'une certaine sensibilité environnementale

### **V-4- Collecte**

La collecte constitue la première étape d'élimination des déchets. Ce sont les communes qui sont responsables de l'élimination des déchets ménagers.

#### **V-4-1- Pré- collecte**

La pré- collecte regroupe toutes les opérations nécessaires à l'évacuation des déchets ménagers et assimilés, jusqu'aux lieux de prise en charge par les services de la collecte.

#### **V-4-2-Collecte en porte à porte**

C'est la collecte traditionnelle utilisant des sacs en plastiques ou tout autre récipient (poubelle en formes de lessiveuses, cartons, petits centenaires, etc) contenant des ordures non triés, déposées devant les maisons et ramassées à jours fixe.

#### **V-4-3-Collecte par conteneurs**

Elle s'effectue, soit auprès des habitations familiales, utilisant des sacs ou conteneurs de petites tailles, soit dans des conteneurs routiers de grande capacités, allant de 360 à 1700 litres ou encore des conteneurs auprès des grands usagers avec des bacs de capacités qui peuvent aller de 240 à 360 litres (Balet , J. M. 2005).

#### **V-4-4-Collecte par point de regroupement**

La collecte par point de regroupement implique pour les usagers l'obligation de ramener eux-mêmes leurs déchets aux lieux de réception ( Desachy ,Ch.2001).

## **V-5- Installations**

### **V-5-1- Déchèterie**

C'est un centre de dépôt sélectif des déchets encombrants ou susceptible d'être recyclés (J.O.A.N° :66 du 12.12.2001). La déchèterie est un espace aménagé gardé et clôturé, où le producteur ou le détenteur peut apporter ses déchets encombrants et éventuellement d'autres déchets triés, en les répartissant dans des conteneurs distincts en vue de valoriser et de traiter mieux les matériaux qui les constituent (Azibi, 2007).

### **V-5-2-Centre de tri**

C'est une installation où les déchets sont triés et éventuellement stockés et préparés en vue d'une récupération, pour un traitement ou une élimination.

### **V-5-3-Station de transit**

C'est le point de stockage et de regroupement temporaire avant l'acheminement des déchets vers le centre de traitement. Autrement dit, c'est une étape intermédiaire entre la collecte proprement dite et le traitement (récupération et élimination des déchets) (A.D.E.M.E., 2000).

## **V-6-Traitements**

### **V-6-1-Compostage**

Selon Mustin (1987) le compostage est un procédé biologique aérobie contrôlé, de conversion et de valorisation de substrats organiques en un produit stabilisé, hygiénique et riche en composés humiques appelé compost.

### **V-6-2-Méthanisation**

Traitement biologique, par voie anaérobie (absence d'oxygène), de valorisation de la matière organique qui permet de produire un biogaz combustible composé majoritairement de méthane.

La méthanisation est un procédé de dégradation de matières fermentescibles contenues dans les déchets en réacteur anaérobie. Le biogaz généré par la fermentation est collecté et peut être valorisé sous forme de chaleur, d'électricité ou de carburant. Les résidus organiques (ou digestats) peuvent être valorisés en agriculture après avoir été composté (Moletta, 2009).

### **V-6-3-Recyclage**

Le recyclage d'un déchet consiste à réutiliser la ou les différentes matières qui entrent dans sa composition, ce qui permet d'économiser des matières premières et de l'énergie. Les principales matières recyclables sont les matières plastiques, l'aluminium, le verre, le papier et le carton. Les objets composés d'un seul matériau, comme les bouteilles de verre ou de plastique, peuvent être facilement recyclés. Le recyclage est plus coûteux pour les appareils électroniques comme les ordinateurs car il faut séparer les nombreux composants qui sont recyclés dans des filières différentes (Molletta, 2009)

#### **V-6-4- Incinération**

Selon Desachy (2001), l'incinération consiste à brûler les ordures ménagères dans des fours spéciaux adaptés à leurs caractéristiques : composition et taux d'humidité. C'est le procédé de traitement qui permet la plus grande réduction du volume des déchets. En effet, au bout du processus, il n'en reste que 10 à 20% du volume initial (Balet, 2005). Cependant la combustion doit être menée correctement et assortie d'un traitement des fumées afin d'éviter tout transfert de pollution ou de nuisance. Les résidus de ce genre de traitement peuvent être valorisés en produisant de l'énergie ou utilisés dans les constructions routières (mâchefers).

#### **V-6-5- Mise en décharge**

La mise en décharge est la méthode la moins coûteuse et la plus adoptée pour l'élimination des déchets. Elle consiste en un stockage d'un mélange hétérogène, et instable chimiquement et biologiquement ; ce qui engendre un certain nombre de nuisances (dégagement de méthane, pollution de l'air), sans parler de leur impact sur l'environnement.

#### **V-6-6- Enfouissement**

L'enfouissement consiste à stocker les déchets sous terre, dans des centres d'enfouissement techniques où les déchets sont répandus en couches successives sur un terrain dont les caractéristiques géologiques et hydrogéologiques, ainsi que l'aménagement permettent de limiter au maximum les risques de nuisances et de pollution des milieux environnants. Trois types de CET sont utilisés pour recevoir les déchets :

- CET de classe I : pour les déchets spéciaux dangereux
- CET de classe II : pour les déchets ménagers et assimilés et les déchets spéciaux non dangereux,
- CET de classe III : pour les déchets inertes.

### **VI - Textes réglementaires**

La loi 11-10 du 22 juin 2011 parue dans le Journal officiel de la République Algérienne Démocratique et Populaire du 03 juillet 2011 portant code communal, stipule dans son article 123 que « la commune veille, avec le concours des services techniques de l'Etat, au respect de la législation et de la réglementation en vigueur, relative à la préservation de l'hygiène et de la salubrité publique, en matière, notamment de distribution d'eau potable, d'évacuation et de traitement des eaux usées, de collecte, transport et traitement des déchets solides, lutter contre les vecteurs des maladies transmissibles, d'hygiène des aliments, des lieux et établissements accueillant le public, d'entretien de la voirie communale et de signalisation routière qui relève de son réseau routier». Cette loi donne de ce fait obligation aux communes de gérer les déchets sur leurs territoires, et donc d'assurer leur collecte et leur traitement.

La loi 01-19 du 12 décembre 2001, publiée dans le journal officiel du 15 décembre 2001, relative à la gestion, au contrôle et à l'élimination des déchets, stipule dans son article 02 que « la gestion, le contrôle et l'élimination des déchets reposent sur les principes suivants : la prévention et la réduction de la production et la nocivité des déchets à la source ;

l'organisation du tri, de la collecte, du transport et du traitement des déchets ; la valorisation des déchets par leur réemploi, leur recyclage ou toute autre action visant à obtenir, à partir de ces déchets, des matériaux réutilisables ou de l'énergie ; l'information et la sensibilisation des citoyens sur les risques présentés par les déchets et leur impact sur la santé et l'environnement ainsi que les mesures prises pour prévenir, réduire ou compenser ces risques ».

Dans ses articles 29 au 36, cette loi fixe les modalités de gestion des déchets ménagers et assimilés.

La loi 03-10 du 19 juillet 2003 parue dans le journal officiel du 20 juillet 2003, définit les règles de protection de l'environnement dans le cadre du développement durable.

Le décret exécutif n° 02-175 du 20 mai 2002 porte sur la création de l'Agence Nationale des Déchets, sur ses missions, sa composition et son fonctionnement.

Le décret exécutif 02-372 du 11 novembre 2002 porte sur les déchets d'emballages. Il stipule notamment dans son article 3 que « le détenteur de déchets d'emballages est tenu ; soit de pourvoir lui-même à la valorisation de ses déchets d'emballages, soit de confier la prise en charge de cette obligation à une entreprise agréée ; soit d'adhérer au système public de reprise, de recyclage et de valorisation, créé à cet effet ».

Le décret exécutif n° 04-199 du 19 juillet 2004 paru dans le journal officiel du 21 juillet 2004, fixe les modalités de création, d'organisation, de fonctionnement et de financement du système public de traitement et de valorisation des déchets d'emballages « Eco-Jem ». Il stipule dans son article 2 qu' « il est institué un système public de reprise et de valorisation des déchets d'emballage dénommé (Eco-Jem). »

Le décret exécutif n° 04-210 du 28 juillet 2004, définit les modalités de détermination des caractéristiques techniques des emballages destinés à contenir directement des produits alimentaires ou des objets destinés à être manipulés par les enfants.

Le décret exécutif n° 04-410 du 14 décembre 2004, fixe les règles générales d'aménagement et d'exploitation des installations de traitement des déchets et les conditions d'admission de ces déchets au niveau de ces installations.

Le décret exécutif n° 07-205 du 30 juin 2007, fixe les modalités et procédures d'élaboration, de publication et de révision du schéma communal de gestion des déchets ménagers et assimilés.

## Chapitre II : Présentation des quatre villages

### I- Localisation géographique de la commune

La commune de Bouzeguène est située dans l'est de la wilaya de Tizi-Ouzou, à 65 km du chef-lieu et occupe une superficie de 6690,00 hectares. Elle est limitée à l'est par trois (3) communes de la wilaya de Bejaïa, Akfadou, Chemini et Ouzelaguen, au sud par deux (2) communes de la daïra de Bouzeguène, Beni Zikki et Illoula, au nord par la commune de la Daïra de Bouzeguène, Idjeur, et à l'Ouest par la commune d'Ifigha faisant partie de la Daïra d'Azazga.

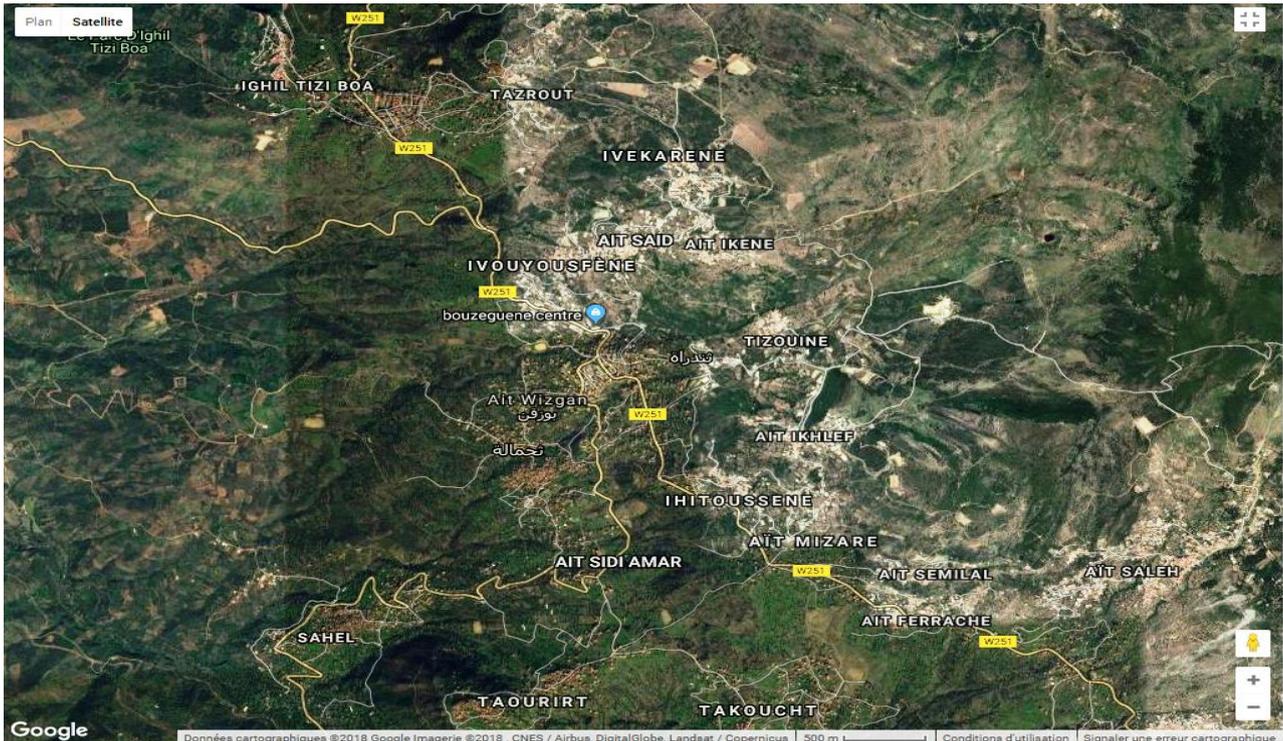


Figure 1 : Position géographique des villages de la commune de Bouzeguène (Google Earth; 2018).

### II- Population

Selon le recensement géographique de la population et de l'habitat (RGPH) de 2008, la population de Bouzeguène s'élève à 24 311 habitants, ils sont répartis en trois zones,

- Agglomération Chef-lieu ;
- Agglomération secondaire ;
- Zones éparses.

### III- Facteurs physiques

#### III-1- Climat

Le climat dans la région de Bouzeguène est de type méditerranéen avec un hiver pluvieux et froid, un été sec et chaud. Le territoire de la commune de Bouzeguène reçoit, selon une étude réalisée par

le CNEAP (2008), plus de 900 mm d'eau par an.

### **III-2 Topographie**

#### **II-2-1 Pente**

Il existe quatre classes de pente (CNEAP, 2008) :

- 50 hectares (soit 0,75%) présentent une pente comprise entre 0 et 3% ;
- 471 hectares (soit 7,04%) présente une pente comprise entre 3 et 12,5% ;
- 3714 hectares (soit 55,51%) présentent une pente comprise entre 12,5 et 25% ;
- 2455 hectares (soit 36,70%) présentent une pente supérieure à 25%.

#### **III-2-2 Altitude**

Il existe aussi quatre classes d'altitude dans la commune (CNEAP, 2008)

- 68 hectares (soit 1%) présentent une altitude comprise entre 0 et 400 m ;
- 2828 hectares (soit 42,27%) présentent une pente comprise entre 400 et 800 m ;
- 2088 hectares (soit 31,21%) présentent une pente comprise entre 800 et 1200 m ;
- 1706 hectares (soit 25,50%) présentent une pente supérieure à 1200 m.

#### **III-2-3. Géologie**

La commune de Bouzeguène se situe dans la chaîne nord Atlassienne, plus précisément dans le Tell septentrional qui présente une structure particulièrement complexe et diversifiée. L'existence de zones de chevauchement a rendu l'étude de la structure géologique difficile à appréhender. Elle correspond aux grands ensembles géologiques, à savoir :

- Les formations de l'ensemble oligocène ;
- Les roches métamorphiques sont constitués d'une série de roches métamorphiques (schistes satinés, micaschistes) ;
- Les formations du jurassique, sont à dominante calcaire dur, correspondent principalement à la chaîne du Djurdjura (zone de haute montagne).

## **VI-Présentation des quatre villages**

D'abord nous tenons à faire remarquer l'organisation sociale omniprésente dans ces quatre villages de la commune de Bouzeguène. En plus des comités de villages qui jouent un rôle fédérateur dans ces villages, il existe également des associations notamment de femmes, plus ou moins actives.

### **VI-1 Village Tizouyine**

Il se situe à moins d'un km du chef lieu de Bouzeguène. Il est délimité par :

- les villages Ait Ikhlef et Ait El Karn, au sud-est ;
- le village Ait Ikene au nord ;
- par le chef lieu de Bouzeguène, au sud-ouest ;
- et par Ighil guehia à l'ouest.

Ce village compte environ 600 habitants (source : comité de village). Les habitants de ce village ont créé deux associations :

- Une association religieuse;

- Une association culturelle et environnement ayant pour objectif d'œuvrer pour sauvegarder et promouvoir le patrimoine culturel et pour sauvegarder l'environnement.

### **VI-2 Village Ait Ikhlef**

Le village Ait Ikhlef est situé sur une colline (aqacuc lqarn) au Nord-Est de Bouzeguène, à un peu plus d'un (01) kilomètre de la forêt d'Akfadou. Le village est limité à l'ouest par le village de Tizouyine, Ait Mizare à l'Est, Ihitoussene au Sud et enfin imughlawen et lqelâa au Nord.

Il compte environ 1 400 habitants (recensement août 2014) dont la plupart vivent dans d'autres villes de la région, d'Algérie et à l'étranger, notamment en France.

### **VI-3 Village Ait Mizare**

Il est situé à trois kilomètres du centre chef-lieu de Bouzeguène, et délimité par Ait Semlal Ait Ferrache au sud-est ; Ait Ikhlef au Nord ; Ihitoussen à l'Ouest :

Il compte environ 800 habitants (source : comité de village).

### **VI-4 Village Ait Semlal**

Le village d'Aith Semlal fait partie des 23 villages de la commune de Bouzeguène, il est situé approximativement à 2,6 km du centre du chef-lieu de la commune, et délimité par Ait Ferrache au Sud ; Ait Mizare au Nord ; Ihitoussen, à l'Ouest.

Il compte environ 700 habitants (source : comité de village) et deux associations :

- Association culturelle Ath Semlal ;
- Tisemlalt, une association citoyenne et pour la protection de l'environnement.

## Chapitre III-Méthodologie

### I- Sensibilisation des habitants du village Tizouyine

Nous avons organisé des actions d'information et de sensibilisation à la gestion durable des déchets. Nous avons ciblé les élèves au niveau de l'école, les femmes, les élus de l'assemblée communale, les associations, avec le soutien du comité de village, afin de les inciter à adopter le tri et le compostage.

Nous avons effectué une première visite au village Tizouyine, le 15 mars 2018, pour connaître les différents acteurs afin de travailler avec eux. Nous avons visité la décharge du village que le comité compte transformer en centre de tri/compostage et ce en présence de la vice présidente de l'APC chargée de l'environnement, d'un élu de la commission environnement et du président du comité de village qui est en même temps président de l'association culturelle du village.

Nous avons présenté des communications orales accompagnées d'une projection de photos pour illustrer nos communications, pour donner un aperçu sur l'état de la gestion des déchets dans le village et les impacts des dépôts sauvages, puis pour expliquer les différents types de déchets et comment les trier à la maison pour le contenu des communications, (voire annexe 1 et 2).



Figure 02 : Sensibilisation au niveau de l'école de Ait Ikhlef où sont scolarisés les élèves de Tizouyine

Figure 03 : Sensibilisation des femmes de Tizouyine

### II- Sensibilisation des habitants du village Ait Ikhlef

Même démarche que le village Tizouyine a été adoptée pour le village Ait Ikhlef.

### III- Sensibilisation des habitants du village Ait Mizar

La même méthode a été utilisée et qui a consisté à sensibiliser chaque frange de la société : les femmes, les élèves, avec des outils de communication adaptés à chacune.



Figure 04 : Sensibilisation des femmes d'Ait Mizar

#### IV- Sensibilisation des habitants du village d'Ait Semlal

Pour le village Ait Semlal le travail a consisté aussi à sensibiliser les femmes, les élèves avec des outils de communication adaptés.



Figure 05 : Sensibilisation des femmes de Ait Semlal

Figure 06 : Sensibilisation dans l'école d'Ait Farrach où sont scolarisés les élèves de Ait Semlal

#### V- Accompagnement au tri/compostage

Un essai de compostage a été mis en place au niveau de l'école d'Ait Farrach où sont scolarisés les élèves du village Ait Semlal pour les initier au compostage des déchets organiques après le tri.



Figure 07 : Essai de compostage dans l'école primaire d'Ait Farrach

## **VI- Entretien avec les acteurs institutionnels**

### **VI-1- Entretien avec le président de l'A.P.C de Bouzeguène**

La Entretien avec le Président de l'Assemblée Communale de Bouzeguene avait pour objectif de le convaincre à financer les centres de tri/compostage dans ces villages.

### **VI-2- Entretien avec les élus de l'APW**

La même démarche a été effectuée avec l'APW pour demander la possibilité pour cette institution d'accompagner avec une subvention les villages concernés.

### **VI-3- Entretien avec la Directrice de l'Environnement et les responsables de l'AND**

Les responsables de ces institutions ont été également sollicités pour les sensibiliser afin d'apporter un soutien à ces villages.

## **VII-Volet communication**

Deux activités ont été organisées pour sensibiliser le grand public. Une émission à la Radio Tizi-Ouzou, le 30 mai, et une « journée d'information et de sensibilisation sur le Recyclage et la Valorisation des déchets », le 30 juin 2018 à Bouzeguene.



Figure 08 : Sensibilisation du public à travers Radio Tizi-Ouzou

**ECO-Nature**

**Journée d'information et de sensibilisation**

## Le Recyclage et la Valorisation des Déchets

**Le 30 juin 2018 à 9h00**  
Salle des fêtes HABBAS, Bouzeguene

association Eco-Nature  
contact@eco-nature.org  
www.eco-nature.org

Eco-Nature  
0674.16  
06 70 13

Association Pour la Protection de l'Environnement  
ECO-NATURE  
Commune de Bouzeguène,  
Wilaya de Tizi-Ouzou

**ECO-Nature**

---

JOURNEE D'INFORMATION ET DE SENSIBILISATION  
SUR LE RECYCLAGE ET LA VALORISATION DES DECHETS

L'Association de protection de l'environnement Eco-Nature organise une journée d'information et de sensibilisation sur le recyclage et la valorisation des déchets

Le samedi 30 juin 2018

Salle des fêtes Habbas, Route du lycée Colonel Akil Md Ouhadj, Bouzeguene

Nous espérons vivement vous accueillir parmi nous.

**8h30-9h45,** Accueil du public, des invités et des intervenants autour d'un café

**9h45-10h,** Ouverture avec nos partenaires

**Intervention de l'université**

**10h-10h10,** Dr Siad N., Univ. M. Mammeri, Tizi-Ouzou, «Réglementation algérienne sur les déchets»

**10h10-10h20,** Dr Hammoum A., Univ. M. Mammeri, Tizi-Ouzou, «Recyclage des déchets à Bouzeguene»

**10h20-10h50,** **KANANE&ELKECHAI,** Ouail&Hargas, Chabane&Allieg, Chellah&Dehissi, Abbas &Djezairi, étudiants Univ. M. Mammeri Tizi-Ouzou «Sensibilisation pour la valorisation des déchets à Bouzeguene».

**10h50-11h,** Dr Metna F., Univ. M. Mammeri, « Apport des entreprises dans le recyclage des déchets ».

**Intervention des entreprises**

**11h-11h10,** M.Ferkane, Ent. REVAPLAST «Recyclage du plastique », Akbou.

**11h10-11h20,** M.Ghaoui, Ent. ARV, «Collecte de carton », Tamsa

**11h20-11h30,** M.Salah, Ent. ALUVERPLAS, «Recyclage du verre et des canettes », Tamsa

**11h30-11h40,** Toufik « Collecteur de plastique », Timizar.

**11h40-11h50,** Entreprise de recyclage de plastique PEBD, (pots de yaourt), Azaga.

**Intervention de la société civile**

**12h-13h,** Témoignages des comités de villages et des associations.

**13h-14h,** Déjeuner.

**14h-17h,** Visite des centres de tri/compostage dans les villages.

Bouzeguène, le 20 juin 2018

---

S/S : Village et Commune de Bouzeguène, wilaya de Tizi-Ouzou, 15009 Algérie  
www.eco-nature.org. Mail : contact@eco-nature.org. Tel N° 0674165398/ 0670159472.

Figure 09 : Sensibilisation du public le 30 juin 2018 à Bouzeguene

## Chapitre IV-Résultats et discussion

### I- Résultats de la sensibilisation dans le village Tizouyine

Nous avons constaté durant notre séjour que des bacs et deux composteurs ont été installés à proximité de la décharge pour trier les déchets recyclables et compostier les déchets organiques.

Le comité de village a même recruté un employé, pour s'occuper du site, avec un programme d'ouverture de quatre (04) fois par semaine pour recevoir les déchets triés.

Les femmes de Tizouyine ont adopté nos consignes en réservant un récipient récupérable pour la fraction organique et elles ont mis en place deux (02) autres poubelles pour les déchets recyclables et les déchets ultimes.



Figure 10 : Tri des déchets à proximité de la décharge de Tizouyine



Figure 11 : Compostage à proximité de la décharge de Tizouyine

### II- Résultats de la sensibilisation dans le village Ait Ikhlef

Le résultat est moins concret au niveau de Ait Ikhlef, les membres du comité de village souhaitent attendre le financement de la commune pour réaliser un centre de tri/compostage pour commencer à trier leurs déchets. Ils ont toutefois installé des sacs offerts par la société REVAPLAST pour le tri du plastique. REVAPLAST s'est engagé à les récupérer chaque fois qu'ils sont remplis.



Figure 12 : Installation des sacs pour le tri des plastiques à proximité de la remorque à Ait Ikhlef

### III- Résultats de la sensibilisation dans le village Ait Mizare

Dans le village Ait Mizar, les habitants ne trient que leurs plastiques. Le comité a concentré son énergie pour l'achèvement du centre de tri.



Figure 13 : Centre de tri des déchets de Ait Mizar en construction



Figure 14 : Centre de tri de Aït Mizar après achèvement

#### **IV-Résultats de la sensibilisation dans le village Ait Semlal**

Après notre intervention et les différentes actions organisées auprès des femmes, des élèves, et des membres du comité nous les avons convaincus d'installer provisoirement un centre de tri à proximité de la décharge pour inciter les habitants à trier leurs déchets en attendant de réaliser un centre de tri plus conforme avec le soutien des autorités. Les plans pour la construction du centre de tri ont été déjà établis.

Les habitants du village Ait Semlal ont changé leurs habitudes en adoptant le tri des déchets dans une décharge de « fortune » et le compostage à domicile.

Il se pose toutefois le problème des déchets dans la décharge du village, parce que les membres du comité souhaitent installer le centre de tri à l'endroit même où se trouve la décharge. Nous avons contacté le PAPC afin de le convaincre d'évacuer les déchets vers le CET de Tizi-Ouzou. Il a demandé l'autorisation du directeur de l'EPW CET de Tizi-Ouzou.



Figure 15 : Décharge de Ait Semlal



Figure 16 : Centre de tri provisoire d'Ait Semlal

## V- Accompagnement au tri/compostage

L'employé de la cantine de cette école primaire a adopté le compostage comme mode de traitement des déchets organiques.

## VI- Résultats des rencontres avec les acteurs institutionnels

### VI-1- Rencontre avec le président de l'A.P.C de Bouzeguène

Le Président de l'Assemblée Populaire Communale de Bouzeguene s'est engagé à financer des centres de tri/compostage dans les trois villages concernés, Tizouyine, Ait Ikhlef, Ait Semlal. Il va le faire avec les fonds de la commune. Celui du village Ait Mizar a été réalisé par les habitants.

### VI-2- Rencontre avec les élus de l'APW

Le président de la commission Santé et Environnement de l'APW considère que la gestion des déchets ménagers est de la responsabilité des communes et que l'APW a un rôle très marginal, et quelle ne peut financer des centres de tri dans les villages. Pour la sensibilisation l'APW y participe à travers le concours du village le plus propre.

### VI-3- Rencontre avec la directrice de l'environnement et les responsables de l'AND

Les responsables de la direction de l'environnement et de l'AND ont tenu le même discours que l'élu de l'APW.

## CONCLUSION

Notre travail a consisté à sensibiliser les habitants de quatre villages, Tizouyine, Ait Ikhlef, Ait Mizare et Ait Semlal, dans la commune de Bouzeguene, pour aller vers le tri des déchets mais aussi les acteurs institutionnels, notamment le président d'APC, pour accorder un financement pour la réalisation de centres de tri.

Après de nombreuses activités organisées dans ces villages, nous avons constaté que :

-Le village Tizouyine, des bacs et deux composteurs ont été installés à proximité de la décharge, pour trier les déchets recyclables et composter les déchets organiques. Le comité de village a même recruté un employé, pour s'occuper du site, avec un programme d'ouverture de quatre (04) fois par semaine pour recevoir les déchets triés.

-Dans le village Ait Ikhlef, le résultat est moins concret. Les membres du comité de village ont sollicité la société REVAPLAST pour installer des sacs à proximité de la remorque utilisée pour évacuer leurs déchets.

-Dans le village Ait Mizar, les habitants ne trient que leurs plastiques. Le comité a concentré son énergie pour l'achèvement du centre de tri.

-Les habitants du village Ait Semlal ont changé leurs habitudes en adoptant le tri des déchets dans une décharge de « fortune » et le compostage à domicile.

L'employé de la cantine de cette école primaire a adopté le compostage comme mode de traitement des déchets organiques.

Les Président de l'Assemblée Populaire Communal de Bouzeguene s'est engagé à financer des centres de tri/compostage dans les trois villages concernés, Tizouyine, Ait Ikhlef, Ait Semlal. Il va le faire sur fonds de la commune.

La démarche entreprise durant notre travail de mémoire a permis d'associer les habitants de ces quatre villages pour les impliquer de plus en plus dans un schéma de gestion participatif et plus durable des déchets ménagers.

**Références bibliographiques**

ABDEDOU K. et BOUSSAD S., 2014. Evaluation de la gestion des déchets ménagers dans la commune de Bouzguene et implication pour la mise en œuvre d'un mode de gestion plus durable, Wilaya Tizi-Ouzou, Mémoire d'ingénieur en biologie, spécialité gestion des déchets solides.

A.D.E.M.E.2000, analyse de cycle de vie des déchets et leurs impacts environnementaux : les filières de gestion des déchets et leurs enjeux environnementaux, Ed .A.D.E.M.E . 50 pages

Azibi N., 2007. Etat de la gestion des déchets ménagers dans la commune de Sidi-Aich (Bejaia) Approche socioéconomique et écologique, Mémoire d'ingénieur en Biologie, Université M. Mammeri, Tizi-Ouzou.

Balet J-M., 2005. Gestion des déchets : Aide mémoire. Gestion des déchets, Ed. Dunod, Paris. 230 p.

Desachy C., 2001. Les déchets sensibilisation à une gestion écologique. Ed. TEC et DOC, Paris, 70 pages.

Dorbane N., 2004. Gestion des déchets solides urbains dans le cadre de Développement durable : cas de la ville de Tizi-Ouzou. Mémoire de magistère en économie. U. M. M. T.O. 212 pages.

Koller E., 2004. traitement des pollutions industrielles. eau, air, déchets, sol et boues. Ed. Dunod. 345 pages.

M.A.T.E.T., 2009- Guide des techniciens communaux pour la gestion des déchets ménagers et assimilés. Ed. Ministère de l'Aménagement du Territoire et de l'Environnement et du tourisme, 51 pages.

Mustin M., 1987. Le Compost, gestion de la matière organique ,Ed François lubusc Paris ,954 pages.

Molleta R., 2009. Le traitement des déchets. Ed TEC et DOC, PARIS ,676 pages.

Ramade F., 1979. Eco toxicologie. Ed. Masson, 223 pages.

Soudi B. et Chrifi H., 2008. Option de gestion des déchets solides municipaux adoptés aux contextes des pays du sud, Ed. Enda, Maghreb.

**Références réglementaires**

Arrêté international du 06 avril 2004, Journal officiel Algérie.

Décret exécutif N°01-19 du 12 décembre 2001, Journal officiel Algérie.

Décret exécutif N°01-19 du 15 décembre 2001, Journal officiel Algérie.

Décret exécutif N°02-372 du 11 novembre 2002, Journal officiel Algérie.

Décret exécutif N°02-175 du 20 mai 2002, Journal officiel Algérie.

Décret exécutif N°04-199 du 19 juillet 2004, parue le 21 juillet 2004, J.O.A (Journal officiel Algérie).

Décret exécutif N°04-210 du 28 juillet 2004, J.O.A (Journal officiel Algérie)

Décret exécutif N°04-410 du 14 décembre 2004, J.O.A (Journal officiel Algérie).

Décret exécutif N°07-205 du 30 juin 2007, Journal officiel Algérie).

Décret exécutif N°05-175 du 20 mai 2002, Journal officiel Algérie.

Loi N°01-19 du 12 décembre 2001, Journal officiel Algérie.

Loi N°11-10 du 22 juin 201, Journal officiel Algérie.

Loi N°03-10 du 19 juillet 2003, Journal officiel Algérie.

---

---

## Annexe 01

### **Fiche technique de l'action de sensibilisation des femmes des quatre (04) villages, à savoir, Tizouyine, Ait Ikhlef, Ait Mizar et Ait Semlal.**

- 1. Intitulé de l'action :** Gestion durable des déchets ménagers.
- 2. Objectif de l'action :** Sensibilisation à la gestion durable des déchets ménagers, et en particulier au tri sélectif.
- 3. Public cible :** Femmes du village.
- 4. Participants :** Nous-mêmes, le comité du village ainsi que les représentants de l'APC de Bouzeguène.
- 5. Description :** Nous avons invités les femmes de chaque village séparément à la salle de réunion du village, par l'intermédiaire du comité du village et le personnel du bureau d'hygiène communal. Nous avons présenté une communication orale accompagnée d'une projection photo illustrateur relative au sujet. En premier temps, nous avons donné un aperçu sur l'état de la gestion des déchets dans le village et les impacts des dépôts sauvages, puis par la suite nous avons expliqué les différents types de déchets et comment les triés à la maison, à la fin de la communication nous avons expliqué aux femmes les différentes possibilités de réutilisation et de valorisation de ces déchets par compostage et recyclage.

**Annexe 02****Fiche technique de l'action de sensibilisation des élèves des écoles primaires  
Ait Ikhlef et Ait ferrach.**

- 1. Intitulé de l'action :** Gestion durable des déchets ménagers et assimilés;
- 2. Objectif de l'action :** Sensibilisation à la gestion durable des déchets ménagers et assimilés, en particulier au tri sélectif;
- 3. Public ciblé :** écoliers et instituteurs;
- 4. Participants :** Nous-mêmes;
- 5. Programme d'animation:**

<b>Phase</b>	<b>Activité</b>	<b>Support /Matériel</b>
Présentation	-Qui nous sommes? -Les objectifs des animations	
Définition du déchet	-Explication par des exemples -Inviter les enfants à donner une définition du déchet	-projection photos
Différents types des déchets et leur durée de vie	-Explication -poser une question pour mesurer la compréhension des élèves	-Poubelle pédagogique
Tri sélectif	-Vidéo -Jeu de tri	-DVD -3poubelles pédagogiques et les différents déchets
Recyclage et valorisation des déchets	-Explication -vidéo -Atelier	-DVD -Bouteilles de coca-cola, un cutter, ciseaux, bonbons

## **Résumé**

Notre travail s'est porté sur la sensibilisation et l'accompagnement des habitants de quatre villages, Tizouyine, Ait Ikhlef, Timizart et Ait Semlal, dans la commune de Bouzeguene pour aller vers le tri de leurs déchets ménagers et le compostage de leurs déchets organiques.

Lors de l'évaluation de la gestion des déchets effectuée au début de notre travail nous avons constaté que dans les quatre villages les habitants évacuaient leurs déchets dans des décharges. Avant la fin de notre travail les habitants des villages Tizouyine et Ait Semlal ont installé des centres de tri pour trier leurs déchets.

Les différentes actions menées nous ont permis de sensibiliser les femmes, les élèves à trier leurs déchets mais aussi de convaincre le président de l'APC de la commune de Bouzeguene pour financer, dans trois (03) villages, les centres de tri/compostage. Les habitants du village At Mizar ont financé par leurs propres moyens leur centre de tri/compostage.

Mots clés : Commune de Bouzeguène, déchets ménagers, sensibilisation, gestion durable, développement durable.